

*Bulletin de Justice N° 54 du 25 Janvier 2023*

*Rendre compte et Vigilance citoyenne*

## Priorité à la Bonne Gouvernance et non à la rhétorique religieuse pour distraire !



*En haut, cérémonie de clôture de la « Prière Nationale d'Action de Grâce » de 6 jours, le 31 décembre 2022 en province de Kirundo par le Président Evariste Ndayishimiye ;*

*En bas à droite, le Président Evariste Ndayishimiye clôture également la prière interconfessionnelle de 3 jours le 21 janvier 2023 à la veille du la tenu du congrès du parti CNDD-FDD ;*

*En bas à gauche, vue partielle des diplomates accrédités au Burundi invités au congrès du CNDD-FDD le 22 Janvier 2023.*

Alors que l'année 2023 s'annonce difficile pour les Burundais, confrontés à la cherté de la vie et aux violations continues des droits de l'homme, le Chef de l'État multiplie des croisades de prière pour rassurer que « *Dieu a tiré le Burundi de l'emprise du diable et implorer les bénédictions divines* ». <sup>1</sup> Il implore également Dieu pour soutenir le Burundi au moment où il préside l'EAC afin que la paix règne surtout au Nord-Kivu en RDC. <sup>2</sup>

Dans son message à la nation du 31 décembre 2022, le Président de la république s'est focalisé sur le respect des principes de bonne gouvernance et le combat sans merci contre les actes corruption et les malversations économiques.

Mais, contre toute attente, il n'a pas tardé de se contredire, au cours d'une prière interconfessionnelle organisée à Gitega par le CNDD-FDD, du 19 au 21 janvier 2023, en invitant, ceux qui ont détourné les fonds de l'État à les verser sur des comptes bancaires qu'il a annoncés au public, faisant ainsi fi de la procédure prévue par le code pénal en la matière.

Quant aux violations des droits de l'Homme, Evariste Ndayishimiye n'en a pas fait mention dans son discours de fin d'année. Seulement, en s'adressant aux diplomates invités au Congrès du CNDD-FDD, tenu à Gitega le 23 janvier 2023, il a rejeté la responsabilité de ces violations sur le diable car, a-t-il indiqué, le Burundi reste attaché à la protection des droits de l'Homme.

La nouvelle édition du Bulletin aborde cette problématique récurrente de recours à la rhétorique religieuse par les autorités politiques pour augmenter leur popularité tout en échappant à l'obligation de rendre compte, en violation des principes démocratiques qui caractérisent un État de droit.

Un bref aperçu est d'abord brossé sur les principaux défis de l'année 2023 qui s'annonce difficile à l'échelle nationale et régionale comme l'inflation galopante qui aggrave la pauvreté, les violations continues des droits de l'homme et l'intervention fastidieuse de l'armée burundaise en RDC dans le cadre de l'EAC, présidée pour l'instant par le Burundi.

Un accent est mis ensuite sur la problématique de l'instrumentalisation politique de la religion qui n'apporte aucune solution à la pauvreté grandissante et aux nombreuses victimes de mauvaise gouvernance et de violations des droits de l'Homme au Burundi.

Enfin, une conclusion est tirée dans l'optique de recommander la lutte contre la pauvreté à travers la réhabilitation des principes de bonne gouvernance et de respect des droits humains qui caractérisent un État de droit.

*La Rédaction*

<sup>1</sup> RTNB, 19/01/2023, *La probité, un mot d'ordre pour les Bagumyabanga du CNDD-FDD*, Lien : <https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=7/0/23>

<sup>2</sup> Présidence du Burundi, 31 Décembre 2022, *Le Chef de l'Etat clôture la Prière Nationale d'Action de Grâce par un message d'espoir*, Lien : <https://www.presidence.gov.bi/2022/12/31/le-chef-de-letat-cloture-la-priere-nationale-daction-de-grace-par-un-message-despoir/>

## Un contexte de pauvreté, de mauvaise gouvernance et de violations des droits de l'homme

« Le Burundi en tête des 21 pays du monde les plus démunis en 2022 »



*Taux d'inflation record de 26,8% en novembre 2022 et montée vertigineuse des prix des produits de première nécessité*

Selon les chiffres publiés en septembre 2022, par la plateforme en ligne « *Statista* », spécialisée dans les données de marché et de consommation, le Burundi arrivait en tête des pays les plus démunis dans le monde, avec un PIB par habitant de 269 dollars américains.

Il était suivi du Sud Soudan (313 dollars) et de la Somalie (368 dollars). Les autres pays membres de l'EAC se trouvant sur cette liste sont la RD Congo avec 622 dollars (en 10<sup>ème</sup> position), le Rwanda avec 832 dollars (en 15<sup>ème</sup> position), l'Ouganda avec 1074 dollars (en 20<sup>ème</sup> position).<sup>3</sup>

L'année 2023 s'annonce encore difficile pour le Burundi car, en novembre 2022, la spirale inflationniste battait le record de 26,8%, d'après les statistiques de la Banque de la République du Burundi.<sup>4</sup>

Parmi les facteurs qui ont mis à mal l'économie du Burundi, au cours de l'année 2022, figurent la pandémie de COVID-19 et la guerre de la Russie en Ukraine, dont les effets ont fait grimper les prix des denrées alimentaires et des carburants, selon le FMI.<sup>5</sup>

De son côté, l'ONG PARCEM tire la sonnette d'alarme sur « *une gouvernance balbutiante et une corruption enracinée* » dans son analyse de la situation de gouvernance pour l'année 2022. Cette organisation déplore entre autres que les finances publiques restent marquées par un endettement colossal frôlant les 3000 milliards BIF (endettement intérieur), atteignant la

<sup>3</sup> Statista Research Department, 9 Août 2022, *Classement des 21 pays les plus pauvres du monde 2022*, Lien : <https://fr.statista.com/statistiques/917055/pays-les-plus-pauvres-monde/>

<sup>4</sup> Depuis l'avènement du CNDD-FDD au pouvoir en 2005, le taux d'inflation mensuel le plus élevé de 28,1% fut observé en Août 2008. Source : BRB: *Evolution du Taux d'inflation*, Lien : <https://brb.bi/sites/default/files/Taux%20d%27Inflation.xlsx>

<sup>5</sup> Mame Astou Diouf and Jocelyn Koussere, November 3, 2022, *Burundi Strives to Emerge From Waves of Economic Shocks*, Lien : <https://brb.bi/fr/content/taux-dinflation>

limite de 60% ainsi qu'une multiplication des cas graves de corruption qui restent impunis et sans investigation professionnelle.<sup>6</sup>

Une haute corruption serait même orchestrée par la hiérarchie politico-militaire du CNDD-FDD, d'après la Libre Belgique qui révélait, dans sa publication du 22 décembre 2022 « *un quartieron de haut gradés* » qui gère l'activité économique du pays, constitué du Président de la République Évariste Ndayishimiye, du Premier Ministre Gervais Ndirakobuca, du Général Prime Niyongabo; le chef d'État-major de l'armée burundaise, et du général Idefonse Habarurema en charge du Service national de renseignement (SNR).<sup>7</sup>

## Des violations des droits de l'homme dans un environnement régional tendu



*Le 7 octobre 2022, le Conseil des Droits de l'Homme a prorogé d'une année le mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi*

Au chapitre des droits humains, les deux derniers rapports annuels de la Ligue Iteka, éditions 2021 et 2022, sont alarmants et ne dégagent aucune évolution positive.

Des allégations de violations et des atteintes aux droits de l'homme, au cours de l'année 2022, font état d'au moins 463 personnes tuées (contre 875 en 2021) dont 270 retrouvées cadavres (contre 269 en 2021), 43 portées disparues (contre 62 en 2021), 139 victimes de VBG (contre 101 en 2021), 57 torturées (contre 63 en 2021), 448 arrêtées arbitrairement (contre 535 en 2021).

Au cours de l'année 2022, la Ligue Iteka a documenté 19 personnes réapparues.

Cette situation préoccupante a amené le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en octobre dernier, à proroger d'une année le mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, malgré le refus de Gitega de collaborer avec ce dernier.

Ces violations persistent au Burundi dans un environnement régional marqué par des combats meurtriers à l'Est de la RDC entre les forces gouvernementales et des groupes armés congolais et étrangers. Le Burundi, qui assure la Présidence de l'East African Community (EAC), a été le premier pays à déployer officiellement, le 15 août 2022, ses militaires au



*Une manifestation contre la présence de l'EAC en RDC le 18 janvier 2023 à Goma en RDC*

<sup>6</sup> PARCEM, 11 janvier 2023, *Analyse de la situation de gouvernance pour l'année 2022: Une inflation inquiétante, une gouvernance balbutiante et une corruption enracinée*, Lien : <https://parcem.org/index.php/actualites/bonne-gouvernance/analyse-de-la-situation-de-gouvernance-pour-lannee-2022-une-inflation-inquietante-et-une-gouvernance-balbutiante-et-une-corruption-enracinee>

<sup>7</sup> La Libre Afrique, 22 décembre 2022, Burundi : *La mafia des généraux règne en maître*, Lien : <https://afrique.lalibre.be/74617/burundi-la-mafia-des-generaux-regne-en-maitre/>

Sud-Kivu en RDC dans le cadre des forces de cette organisation régionale, pour lutter contre les groupes armés burundais du RED-Tabara et du Front de libération nationale (FNL). Mais en réalité, c'est depuis décembre 2021 que des militaires burundais et les miliciens Imbonerakure du parti CNDD-FDD sont entrés clandestinement en RDC pour combattre les rebelles du RED-Tabara, selon le rapport publié en décembre 2021 par l'organisation « *Initiative pour les droits humains au Burundi* » (IDHB)<sup>8</sup>. L'Armée burundaise y aurait déjà enregistré une perte de 40 hommes et 120 blessés selon les investigations du journal « La Libre Afrique ».<sup>9</sup>

Il est à préciser que les troupes de l'EAC se trouvant en RD Congo, composées pour l'instant de Kenyans et de Burundais, ont fait l'objet d'une manifestation hostile au Nord Kivu, à Goma, le 18 janvier 2023 pour « l'inefficacité », « l'inaction ».<sup>10</sup>

Concernant spécifiquement les troupes burundaises, un notable de la communauté banyamulenge, Manassé Müller RUHIMBIKA, ministre honoraire du plan et budget au Sud-Kivu, considère que la venue de la force Burundaise de EAC est une erreur. Il se demande si les militaires burundais sont là « *pour une mission d'interposition ? Entre qui et qui ? Sont-elles là pour le compte de l'EAC ou pour une coopération bilatérale ?* »<sup>11</sup>

## L'Etat de droit menacé par le discours politico-religieux

### *Un engagement du Chef de l'État sur la bonne Gouvernance à saluer*



*Le Président E.variste Ndayishimiye, livrant un message à la nation le 31 décembre 2022*

Au 31 décembre 2022, le Président Evariste Ndayishimiye a exprimé le souhait que le nouvel an soit une occasion de rompre avec les mauvaises habitudes sous le leitmotiv du rôle important du leadership dans le développement.<sup>12</sup>

Le peuple burundais doit se comporter comme des troupes derrière leurs chefs dans le combat pour le développement, a-t-il indiqué. Selon lui, un bon leadership est important car, un pays bien

<sup>8</sup> IDHB, 30 juillet 2022, *Une opération de dissimulation : la mission secrète du Burundi au Congo*, Lien : [https://burundihri.org/french/july\\_2022.php](https://burundihri.org/french/july_2022.php)

<sup>9</sup> *La Libre Afrique*, 19 janvier 2023, *L'armée burundaise compte ses morts au Sud-Kivu*, Lien : <https://afrique.lalibre.be/75248/larmee-burundaise-compte-ses-morts-au-sud-kivu/>

<sup>10</sup> RFI, 18 janvier 2023, *En RDC, une manifestation contre la présence de l'EAC dégénère à Goma*, Lien <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230118-en-rdc-une-manifestation-contre-la-presence-de-l-eac-degenere-a-goma>

<sup>11</sup> BKinFOS.NET, janvier 7, 202, Force Burundaise de EAC : *Un ancien ministre provincial du Sud-Kivu reste hostile à cette décision*, Lien <https://bkinfos.net/news/force-burundaise-de-eac-un-ancien-ministre-provincial-du-sud-kivu-reste-hostile-a-cette-decision/>

<sup>12</sup> Les extraits de ce message ont été traduits par la Rédaction du Kirundi en Français à partir du compte YouTube <http://www.youtube.com/watch?v=9jhxnzGnavo&t=3s>

dirigé respecte les principes de bonne gouvernance et se dote d'une vision.

Il a insisté sur la promotion de la justice, la lutte contre la corruption et les malversations économiques, le développement du secteur économique et social comme facteur de bien-être de la population. Il a fustigé des responsables qui se rendent coupables de détournement des biens de l'État, de corruption, malversations économiques et ceux qui confondent les biens publics et les intérêts privés. Il regrette que des richesses du pays soient détournés vers l'étranger par certaines personnes en passant par des voies frauduleuses.

Quant au secteur bancaire et d'investissement, le Président de la République a annoncé que le Gouvernement envisage l'amélioration de l'environnement des affaires en accordant des devises aux opérateurs qui importent les moyens de production sans autre forme de spéculation. En conséquence, le règlement régissant les transactions de change est en cours de révision en collaboration avec Banque mondiale et le FMI, à-t-il précisé. Il a également promis de lutter contre ceux qui pratiquent encore la thésaurisation.

En matière de Justice, le Chef de l'État reconnaît que des frustrations persistent. Toutefois rassure-t-il, le nombre de ceux qui influencent négativement la justice est en nette diminution. Ce qui est encore mieux, se félicite-t-il, aucun mal commis ne reste sans suite aujourd'hui.

### *Une rhétorique religieuse qui menace l'État de droit*



*Cérémonies de clôture, par le Président Evariste Ndayishimiye, de la prière nationale, le 31 décembre 2022 (en haut) et de la prière interconfessionnelle, organisé par le CNDD-FDD, le 22 janvier 2022*

Le 31 décembre 2022, le Président de la République Evariste Ndayishimiye, a clôturé « *la Prière Nationale de Grâce* » organisé du 26 au 31 décembre 2022 en Commune Vumbi dans la province de Kirundo. Une autre prière interconfessionnelle de trois jours, a été également organisée par le parti CNDD-FDD, du 19 au 21 décembre 2022 à la veille de son congrès tenu le Dimanche 22 janvier 2023.

Lors de ces prières, le Président de la République a tenu des propos qui violent les normes de gestion de l'Etat de droit basé notamment sur la transparence et le respect de la loi. C'est ainsi qu'il a annoncé au public l'ouverture « *des comptes bancaires dédiés à la restitution*

*de l'argent du contribuable volé* » à savoir le compte numéro 1110/334 pour la monnaie locale, le compte numéro 3302/021.62 pour les dollars et le compte numéro 3320/831 pour les Euros.<sup>13</sup>

<sup>13</sup> RTNB, 21 janvier 2023, *Le Président Ndayishimiye clôture la prière interconfessionnelle organisée par le CNDD-FDD interpellant les leaders à « remettre les choses en ordre »,* Lien : <https://www.presidence.gov.bi/2023/01/21/le-president-ndayishimiye-cloture-la-priere-interconfessionnelle-organisee-par-le-cn-dd-fdd-interpellant-les-leaders-a-remettre-les-choses-en-ordre/>

Le Chef de l'Etat a également tenu des propos qui remettent en question la laïcité de l'Etat et les principes démocratiques consacrés par la constitution. C'est ainsi qu'il a déclaré que « *le Burundi est à l'étape de la reconstruction du pays et que cette étape est l'œuvre de Dieu. Il a précisé que « quiconque tentera de perturber cette dynamique de reconstruction sera écarté par Dieu »*. Il a ainsi invité les Bagumyabanga de « *remercier Dieu qui a tiré le Burundi de l'emprise du diable et implorer les bénédictions divines* »<sup>14</sup>

Dans un autre discours tenu antérieurement le 3 décembre 2022 en province de Kayanza, lors de l'ouverture du nouveau bureau provincial, le président de la république a mis en garde les corrompus en ces termes « *Tout ce que vous faites, Dieu vous observe. Quand tu voles, saches qu'il te voit. Tout ce que tu fais, il est là. Un jour, il va te gifler sérieusement. Et là, tu vas te demander qu'as-tu fait sur cette terre pour mériter une telle punition. Tout ce que vous faites en cachette ne lui échappe pas* ».<sup>15</sup>



*Vue partielle des membres du corps diplomatique invités au congrès du CNDD-FDD à Gitega*

Concernant les violations des droits de l'homme au Burundi, le Président Evariste Ndayishimiye se dédouane de sa responsabilité en affirmant, lors du Congrès du CNDD-FDD, organisé à Gitega le 23 janvier 2023, que le Gouvernement du Burundi reste attaché au respect des droits de l'homme mais que nous sommes sous l'empire du diable.

Il s'adressait à des membres du corps diplomatique qui étaient invités à ces assises, en réponse aux critiques qu'ils formulent souvent des critiques à l'endroit du Burundi.

Et pour étayer « bibliquement » ses propos, il a évoqué l'extrait de la lettre de Saint Paul aux Romains lorsqu'il disait « *Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas* » ( Romains 7:19).

Il en a également profité pour leur demander un appui pour le secteur de la justice car le Gouvernement fait parfois face aux défis liés au manque de moyens.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> RTNB, 19 janvier 2023, *La probité, un mot d'ordre pour les Bagumyabanga du CNDD-FDD*, Lien : <https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=7/0/23>

<sup>15</sup> IWACU, 12 décembre 2022, *La « rage » du président Neva mais...* Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/la-rage-du-president-neva-mais/>

<sup>16</sup> Radio Haguruka, *édition du journal du 22 janvier 2022*, Lien : <http://www.radiohaguruka.org/index.php>

## Le Gouvernement doit accorder la priorité à loi dans la gestion des affaires publiques

Les discours contradictoires se référant tantôt aux principes de bonne gouvernance, tantôt au messianisme politico-religieux, créent la confusion dans l'administration publique, la Justice et au sein de la population sur les normes légales en matière de gestion de la chose publique au Burundi.

Le recours à la rhétorique religieuse s'inscrit dans les manœuvres populistes de détourner l'attention de la population sur les manquements des gouvernants qui ont l'obligation de rendre compte en démocratie.

Le cas emblématique des comptes bancaires ouverts par la Banque centrale pour la remise volontaire des fonds de l'Etat détournés, au nom de la morale chrétienne prônée par le Chef de l'Etat, est un stratagème frauduleux pour soustraire les présumés coupables des poursuites judiciaires. En effet, le détournement des biens publics est une infraction punie par l'article 452 du code pénal qui prévoit « *une servitude pénale de dix à vingt ans et d'une amende de cinquante mille à un million de francs burundais* »<sup>17</sup>

Un autre cas de figure qui illustre la fuite de responsabilité en matière des violations des droits de l'homme est le fait d'évoquer l'empire du diable alors que ce sont des agents de l'Etat et leurs complices qui en sont responsables. L'Etat du Burundi a l'obligation de se conformer aux mécanismes de protection des droits de l'homme qu'il a signés, adoptés et ratifiés. Il doit collaborer notamment avec le Rapporteur Spécial des droits de l'homme de l'ONU sur le Burundi dont le mandat a été prorogé d'une année par le Conseil des Droits de l'Homme.

Le Chef de l'Etat est également tenu de garantir la laïcité de l'Etat en se gardant des propos à connotation religieuse dans le discours politique. On se rappelle à ce propos que feu Président Pierre Nkurunziza se comparait au prophète Moïse de la Bible lors d'une croisade de prière à Gitega, en janvier 2019 tandis que le Président actuel le comparait à Jésus Christ au lendemain de sa mort en juin 2020.<sup>18</sup>

Il convient de rappeler la laïcité constitutionnelle prévue par l'article 1<sup>er</sup> qui stipule que « *le Burundi est une république indépendante, souveraine, laïque, démocratique, unitaire et respectant sa diversité ethnique et religieuse* ».

Bien plus, toute référence à la religion par le Chef de l'Etat dans ses discours publics viole le principe d'égalité des religions dans le pays comme le Burundi où, d'après le recensement national de 2008, 62 % des habitants étaient catholiques, 21,6 % protestants, 2,5 % musulmans et 2,3 % adventistes. Pour le reste de la population, 6,1 % n'avaient pas d'affiliation religieuse et 3,7 % appartenaient à des groupes religieux autochtones.<sup>19</sup>

<sup>17</sup> Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal : source :

<https://assemblee.bi/IMG/pdf/N%C2%B027%20du%2029%20d%C3%A9cembre%202017.pdf>

<sup>18</sup> SOS-TORTURE-BURUNDI, 20 juin 2021, *Consolider l'Etat de droit en lieu*

*et place des débats sans issue*, Lien : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2021/07/Bulletin-de-justice-numero-35-20-juin-2021.pdf>

<sup>19</sup> International Religious Freedom, 2018, *RAPPORT 2018 SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE BURUNDI*, Lien : <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/05/BURUNDI-2018-INTERNATIONAL-RELIGIOUS-FREEDOM-REPORT.pdf>

## Conclusion

Au regard de la conjoncture économique internationale difficile et de la paupérisation extrême qui accable la population burundaise, l'heure n'est plus aux discours sans impact contre les facteurs de pauvreté comme les malversations économiques, la corruption et les violations continues des droits de l'homme etc.

L'urgence pour le Gouvernement est de prendre le taureau par les cornes en appliquant rigoureusement les normes de gestion de la chose publique à travers les instruments légaux et les mécanismes institutionnels prévus par la constitution du Burundi et les lois en vigueur.

Le Gouvernement est également appelé à créer des conditions propices à la participation citoyenne à travers l'élargissement de l'espace démocratique et le respect des droits et libertés publiques. Cela concourt à la consolidation de la culture démocratique de rendre compte en vertu du principe constitutionnel « *du Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » (article 6 de la constitution).

Dès lors, toute manœuvre des leaders politiques d'instrumentaliser la religion à des fins de conservation ou de conquête du pouvoir politique revient à servir leurs intérêts privés en s'attribuant des missions divines pour échapper à l'obligation de rendre compte et à la vigilance citoyenne.

Pour ce faire, le Gouvernement et les confessions religieuses impliquées dans les croisades de prière des hautes autorités devaient se concerter pour fixer les normes et les règles de gestion de l'espace temporel et spirituel au Burundi dans le strict respect de la constitution.

Comme le disait bien Saint Paul VI, Pape de 1963-1978, la vocation spécifique des Laïcs et leur tâche première « *n'est pas l'institution et le développement de la communauté ecclésiale, c'est le rôle spécifique des pasteurs* ». Il précise que « *Le champ propre de leur activité évangélisatrice, c'est le monde vaste et compliqué de la politique, du social, de l'économie, mais également de la culture, des sciences et des arts, de la vie internationale, des mass media, ainsi que certaines autres réalités ouvertes à l'évangélisation comme l'amour, la famille, l'éducation des enfants et des adolescents, le travail professionnel, la souffrance.* »<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> L'Évangile au quotidien, 26 Janvier 2023, *Être une lampe sur le lampadaire*, Lien : [https://levangileauquotidien.org/FR/gospel/2023-01-26?utm\\_source=newsletter](https://levangileauquotidien.org/FR/gospel/2023-01-26?utm_source=newsletter)